



# L'assurance scolaire de votre enfant

**CHERS PARENTS**

Dès le premier jour de la rentrée scolaire 2023-2024, **votre enfant bénéficiera de l'assurance scolaire et extra-scolaire** de la Mutuelle Saint-Christophe assurances, premier assureur de l'enseignement privé.

## Les atouts de l'assurance scolaire de la Mutuelle Saint-Christophe assurances



Une protection à chaque instant : **24h/24, 365 jours par an, y compris pendant les congés.**



**En tous lieux**, qu'il soit à l'école, à la maison, à des activités extra-scolaires... ou en voyage à l'étranger !



**En toutes circonstances** en cas d'accident, de racket à l'école ou sur son trajet...

Grâce au contrat collectif souscrit par votre établissement, vous pouvez profiter d'une assurance scolaire parmi les plus complètes et les plus compétitives du marché.

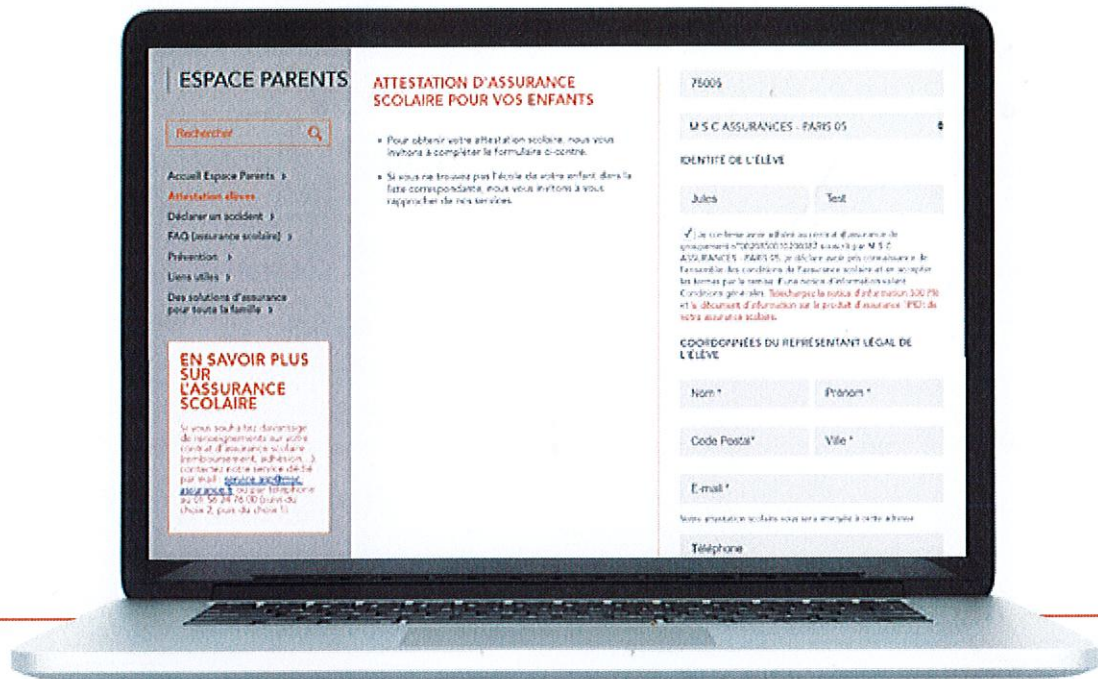
| Garanties  | Prestations  |
|--|--|
| <b>Invalidité permanente :</b><br>• inférieure à 66 % - franchise relative <sup>(1)</sup> 6 %<br>• comprise entre 66 % et 85 %<br>• supérieure ou égale à 86 %                       | <b>jusqu'à</b><br>45 800 €<br>65 000 €<br>99 500 € |
| <b>Décès</b>   | 5 000 €  |
| <b>Traitement médical dont forfait hospitalier</b><br>franchise relative de 7 jours  | 21 000 €   |
| <b>Frais médicaux prescrits non remboursés</b><br>par la Sécurité sociale  | 155 €  |
| <b>Chambre particulière en cas d'hospitalisation -</b><br>franchise relative de 7 jours  | 31 € / jour maxi<br>365 jours                      |
| <b>Soins et frais de prothèse :</b><br>• appareil d'orthodontie<br>• dentaires (par dent)<br>• auditifs, orthopédiques<br>• traitement d'orthodontie rendu nécessaire par l'accident | 600 €<br>600 €<br>800 €<br>2 100 €                 |
| <b>Frais d'optique -</b> bris de monture, verres ou lentilles  | 400 €  |

| Garanties   | Prestations                 |
|---|-----------------------------|
| <b>Frais de transport</b>   | 305 €                       |
| <b>Frais de rapatriement</b>  | 1 600 €                     |
| <b>Frais de recherche et de sauvetage</b>   | 10 000 €                    |
| <b>Accompagnement psychologique</b><br>après un accident grave ou une agression   | 50 € / séance<br>maxi 765 € |
| <b>Frais de remise à niveau scolaire :</b> cours de rattrapage, frais de garde ou frais de transport - franchise relative de 15 jours consécutifs de scolarité                              | 50 € / jour<br>maxi 1 900 € |
| <b>Racket et agression dans l'établissement ou sur le trajet :</b> vêtements, clés, papiers administratifs pris en charge sur présentation du dépôt de plainte, une fois par année scolaire | 250 €                       |
| <b>Instruments de musique :</b> bris ou vol durant les cours, prise en charge une fois par année scolaire et sur présentation du dépôt de plainte en cas de vol. Franchise 30 €             | 1 100 €                     |

Pour plus d'informations, votre notice d'information sera disponible sur l'Espace Parents à partir du 01 juillet 2023 : <https://www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents/rentree-scolaire-2023-2024>

(1) Franchise relative : si le montant du sinistre est inférieur ou égal au montant de la franchise, il n'y a pas d'indemnisation. Si le montant du sinistre est supérieur au montant de la franchise, le montant total du sinistre est indemnisé.

# Comment récupérer l'attestation scolaire de votre enfant à partir du 21 août 2023 ?



1

Rendez-vous sur <https://www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents/attestations-eleves>

2

Remplissez le code postal ou département de l'établissement

3

Choisissez votre établissement parmi la liste proposée

4

Renseignez l'identité de votre enfant

5

Remplissez vos coordonnées en tant que représentant légal

Et c'est tout ! Vous recevrez votre attestation à l'email renseigné.

Si vous souhaitez davantage de renseignements sur votre contrat d'assurance scolaire (remboursement, adhésion...), contactez notre service dédié par mail :

[service.asp@msc-assurance.fr](mailto:service.asp@msc-assurance.fr)

ou par téléphone au 01 56 24 76 00 (suivi du choix 2, puis du choix 1).

Mutuelle Saint-Christophe assurances

277 rue Saint-Jacques - 75256 Paris cedex 05 - Tél : 01 56 24 76 00 - Fax : 01 56 24 76 27 - [www.saint-christophe-assurances.fr](http://www.saint-christophe-assurances.fr)

Société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des assurances N° SIREN : 775 662 497

Opérations d'assurances exonérées de TVA - Art. 261-C du CGI